La Belgique au sein de l'OTAN : un partenaire solidaire et crédible ?

Vincent VAN GROENENDAEL

Après s'être forgé de 2011 à 2018 une solide expérience dans le domaine politico-militaire au département Stratégie de l'état-major de la Défense au sein de la section « Relations bilatérales » comme « Desk Officer Afrique subsaharienne », le major Van Groenendael rejoint à nouveau le département Stratégie à l'issue du cours supérieur d'état-major.
Il y occupe d'abord la fonction de « Desk Officer Resources » au sein du Desk NATO avant de se voir confier le poste de « Desk Officer Concept ».

België stelt zich in de NAVO graag op als een solidaire en betrouwbare partner. Dit neemt niet weg dat ons land - in toenemende mate - bloot staat aan de kritiek dat zij naar alle waarschijnlijkheid haar politieke verbintenis niet zal halen om tegen 2024 2% van haar BBP te besteden aan defensie-uitgaven. Deze kritiek komt des te harder aan nu het duidelijk is dat zowat al de overige partners hun defensiebudgetten aanzienlijk hebben opgetrokken. Inmiddels heeft de NAVO aan het gastland van haar politieke en militair hoofdkwartier gevraagd om bijkomend een aantal militaire capaciteiten aan te leveren.

Rechtvaardigt dit elke kritiek? Hoe staat het met de bijdragen van ons land die in eerste instantie niet van budgettaire aard zijn? Welke wegen dienen we sowieso te bewandelen om het blazoen van ons land op te poetsen? In welke mate dient de Strategische Visie voor Defensie daartoe aangepast? Welke factor is van doorslaggevende aard? Uitgaande van de inherente verbintenissen van een NAVO-lidmaatschap trachten wij in dit artikel deze vragen te beantwoorden.

Tevens gaan we uit van de eigen kracht van Defensie. Doorheen diverse "herstructureringen" hebben we geleerd - ondanks ernstige personeelstekorten en ontoereikende budgetten - om zowel in de NAVO als in de EU het vaandel van ons

land hoog te houden: met alom geprezen deelnames in diverse operaties en met het uitsturen van gewaardeerd personeel naar een reeks permanente internationale hoofdkwartieren. Hoe dit bestendigen? Dat is nu - meer dan ooit - "de" uitdaging.

De politieke wereld is zich bewust van de intrinsieke waarde van Defensie. Het is evenwel aan de politieke besluitvormers om hun uitdaging aan te gaan: de gepaste middelen ter beschikking stellen van Defensie om de veiligheid van de huidige en de toekomstige generaties verder te waarborgen.

Peu après la Seconde Guerre mondiale, le Royaume de Belgique a privilégié une approche multilatérale afin de mieux assurer une sécurité par deux fois profondément mise à mal en seulement une trentaine d'années. En devenant, le 4 avril 1949, un des douze membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Belgique rejoignait une alliance politico-militaire qui allait jouer un rôle pivot dans sa politique de sécurité et de défense. Septante ans plus tard, l'Alliance peut commémorer dignement son anniversaire, elle qui a pu s'adapter, voire se réinventer au fil du temps et au gré de l'évolution de la menace et des enjeux sécuritaires.

Le succès d'une telle Alliance repose indiscutablement sur une cohésion et une solidarité fortes entre les 29 membres, allant de pair avec le respect d'un certain nombre d'engagements et d'obligations. La Belgique, qui cherche à se profiler au sein de l'OTAN comme un partenaire solidaire et crédible[1], joue-t-elle pleinement son rôle ? Une chose est sûre ; notre pays est loin de répondre à toutes les attentes de ses partenaires au sein de l'Alliance transatlantique. En premier lieu, la Belgique, qui jouit pourtant des retombées financières de son statut de nation hôte, fait figure de très mauvais élève à l'aune des dépenses de défense[2]. Toutefois, au-delà des seuls aspects financiers, qu'en est-il ? L'Alliance mesure-t-elle autrement les efforts de solidarité de ses membres et, le cas échéant, comment procède-t-elle ? Existe-il d'autres facteurs sur lesquels notre pays a prise ? Comment pourrait-on les exploiter afin de redorer notre blason au sein de l'Alliance ?

[1] L'accord de gouvernement du 10 octobre 2014 prévoit que « La Belgique restera par conséquent un partenaire solidaire et crédible au sein de l'OTAN et plaidera pour que l'OTAN continue de relever de nouveaux défis ».

[2] L'OTAN prend en compte les dépenses de défense, c'est-à-dire le budget de la Défense auquel s'ajoutent le montant des pensions de retraite du personnel du département et des dépenses d'autres départements telles que définies dans un STANAG (Standard NATO Agreement).

Nous essaierons à travers cet article de répondre à ces questions, en rappelant, dans un premier temps, les exigences de l'OTAN à l'égard de ses membres et, dans un second temps, en nous attardant sur les efforts de la Belgique pour y répondre. Quelques pistes seront enfin suggérées pour améliorer le « bilan » de notre pays bien que, en définitive, la clé est et restera une augmentation significative du budget de la Défense.

Le (fair) burden-sharing: is it all about money ?

Bien des choses ont déjà été dites ou écrites au sujet du « partage (équitable) de la charge », mais le sujet demeure plus que jamais d'actualité, au point d'être devenu le principal sujet à l'ordre du jour de la réunion des dirigeants des pays de l'OTAN (*NATO Leaders' Meeting*) qui s'est déroulée à Londres au début du mois de décembre 2019. Les dépenses de défense sont (re)venues sous le feu des projecteurs lors du sommet organisé au pays de Galles en 2014. L'annexion de la Crimée par la Russie a alors fait apparaître avec fracas un changement de positionnement sur l'échiquier mondial, nécessitant une réaction ferme des Alliés. Cette dernière s'est exprimée notamment au travers de l'engagement en matière d'investissements de défense (*Defence Investment Pledge*, DIP). Le DIP est une forme d'engagement qui consiste, d'une part, à mettre fin aux réductions budgétaires en matière de défense nationale dès 2016 (« *halt the decline* ») pour ensuite atteindre 2 % du PIB au plus tard en 2024 et, d'autre part, à consacrer 20 % du budget de défense aux investissements majeurs à la même échéance. Plus récemment, la « conscience de l'urgence » (*sense of urgency*), mise en avant par le Président Trump et relayée par le Secrétaire général, a accru très fortement la pression sur les plus faibles contributeurs, et sur la Belgique en particulier. Les déclarations du président américain, lors du Sommet de Bruxelles de 2018, ainsi qu'un tweet cinglant n'ont ainsi laissé aucune équivoque quant à la perception qu'il avait du *burden-sharing* : « *very unfair to the United States…* ».

Au coude à coude avec l'Espagne à l'avant-dernière position dans le classement des dépenses de défense mais pourtant 11e pays le plus riche de l'Alliance[3], la Belgique peut se sentir d'autant plus prise pour cible qu'elle a le privilège d'accueillir sur son territoire le nouveau quartier général de l'OTAN (New NATO HQ), le SHAPE ou encore l'Agence d'information et de communication de l'OTAN (NCIA)[4] . Le soutien du pays hôte (*Host Nation Support*) lié à ces organisations représente un coût, mais

[3] Le 8e en PIB/habitant

[4] NATO Communications and Information Agency

leur présence génère en contrepartie plusieurs milliers d'emplois directs et indirects et chacune d'elles draine son lot de hauts fonctionnaires et gradés jouissant d'un pouvoir d'achat appréciable.

La position belge est d'autant plus inconfortable qu'elle se trouve de plus en plus isolée. Notre pays est le dernier membre de l'Alliance à avoir atteint l'objectif de cesser de réduire les dépenses de défense (*halt the decline*) et le nombre de nations annonçant des hausses des dépenses en vue d'atteindre les 2 % ne cesse de s'accroître : la majorité des

pays se sont désormais engagés à respecter cette norme d'ici 2024 ou la respectent déjà. Quant à la norme requérant de porter les investissements à 20 % du budget de défense total – exigence dont on fait moins état –, notre situation est nettement plus favorable grâce à la réalisation des objectifs de la Vision stratégique 2016-2030.

In 2018	In 2019	In 2024	Not realising
Greece	Lithuania	Albania	Belgium
Estonia	Poland	Bulgaria	Canada
Latvia	Romania	Croatia	Denmark
UK		Czech Rep.	Germany
US		France*	Italy
		Hungary	Luxembourg
		Montenegro	Netherlands
		Norway	Portugal
		Slovak Rep.	Slovenia
		Turkey	Spain

* *In 2025*

Tableau : pays respectant la norme de 2 %

On retiendra par ailleurs que l'Union européenne a fixé à son tour des règles identiques pour ses États membres. Aux normes des 2 % et 20 %, l'Europe a même ajouté une obligation supplémentaire dans le secteur de la « recherche et développement » (R&D).

La seule Vision stratégique pour sortir de cette position délicate ?

Première certitude : s'en tenir à mettre en œuvre la Vision stratégique est déjà perçu comme insuffisant au vu des indicateurs fixés par l'OTAN. De facto, l'objectif fixé dans cette vision, à savoir 1,3 % du PIB consacré aux dépenses de défense en 2030, reste éloigné de celui du DIP (2 % à l'horizon 2024). Il ne devrait pas satisfaire davantage l'ambition qu'a la Belgique de rejoindre la moyenne du peloton des pays européens ne

disposant pas de l'arme nucléaire. Entre-temps, ces mêmes pays se sont en effet engagés pour la plupart à augmenter, parfois de manière significative, leurs dépenses de défense dans les années à venir. Et il ne s'agit pas que de promesses : depuis 2016, les Alliés européens et le Canada ont dépensé 41 milliards de dollars de plus pour leur défense. Si la tendance se poursuit, le phénomène de rattrapage anticipé n'aura donc pas lieu et la Belgique sera toujours autant à la traîne. Il faudrait donc faire plus !

Bien sûr, la Défense, en observateur de la vie politique, sociale et économique du pays, est bien consciente des défis à relever en matière de finances publiques. Sachant qu'à politique inchangée le déficit budgétaire alourdi par le *papy boom* s'élèvera à 2,7 % du PIB à la fin de la prochaine législature, la marge de manœuvre est plus que limitée. La Défense est-elle dès lors condamnée à nouveau à passer son tour ou, pire, à jouer ce rôle de facteur d'ajustement lors des prochains conclaves budgétaires ?

Pas si sûr ! Partant d'un budget de défense à 0,95 % du PIB en 2019, la prévision de trajectoire budgétaire validée le 25 octobre 2019 par le Conseil des ministres vise à atteindre 1,19 % dès 2023, ce qui représenterait un sérieux pas en avant si elle se voyait entérinée par le nouveau gouvernement. Cela restera malgré tout insuffisant pour satisfaire à certains besoins identifiés par l'état-major. Ceux-ci nécessiteront à l'horizon 2024 un effort supplémentaire à hauteur de 2,4 milliards (1,28 %), en vue de traduire la Vision stratégique en termes de capacités opérationnelles cohérentes. Il s'agit d'un effort budgétaire bien pesé dont la presse s'est faite l'écho à diverses reprises ces derniers mois. On parle ici d'une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour atteindre les objectifs capacitaires qui nous sont assignés par l'Alliance.

Soyons de bon compte : près de 80 % des 9,2 milliards d'investissements prévus dans la Vision stratégique ont déjà été réalisés et, pour la première fois en Belgique, une loi de programmation militaire « bétonne » ces investissements. La volonté politique de ne pas galvauder la solidarité au sein de l'Alliance est donc réelle. Le message est bien passé et l'achat des avions F-35, suffisamment mis en avant, a effectivement amené notre partenaire américain à relâcher, au moins pour un temps, la pression qu'il exerçait. D'autres investissements majeurs pourront encore être mis en avant, mais ne nous perdons pas en chemin ! La route est encore longue et l'effort doit être maintenu indépendamment de la pression exercée par le président Trump. En effet, spéculer sur un changement de présidence aux États-Unis pour éviter d'autres efforts budgétaires constituerait un mauvais calcul. Las ! le multilatéralisme en matière de sécurité ne

se nourrit pas de déclarations d'intention. Il ne doit pas être non plus une notion à géométrie variable qui permet à certains de tirer profit des efforts des autres. Chacun doit être conscient que les menaces et défis actuels sont l'affaire de tous. Ils vont de pair avec des obligations qui, pour notre pays, vont aujourd'hui et demain au-delà de la Vision stratégique.

Le Strategic Level Report

Si les 2 % focalisent toute l'attention, les Alliés sont par ailleurs tenus à d'autres obligations, et non des moindres. Suite à une décision prise lors d'une réunion spéciale de l'OTAN en mai 2017, ceux-ci doivent remettre un rapport annuel, le *Strategic Level Report*, permettant de mesurer les avancées enregistrées dans trois domaines spécifiques, à savoir : « *Cash* », « *Capabilities* » et « *Contributions to operations* » (ou « 3C »).

© Belgian Defence

Le volet « *Cash* » doit servir, sans surprise, à suivre l'évolution des dépenses de défense à la lumière des normes de 2 % et 20 % que nous avons évoquées, tandis que le volet « *Capabilities* » doit permettre de situer l'état d'avancement dans la poursuite des objectifs (ou « *targets* ») imposés à chaque Allié. De quel genre de *targets* s'agit-il et comment sont-ils déterminés ? Le processus OTAN de planification de défense (NDPP)[5] doit permettre d'identifier les forces et les capacités nécessaires à l'exécution de l'ensemble des missions de l'OTAN. Au cours de ce processus, l'OTAN va répartir de manière équitable les besoins entre Alliés sous la forme d'objectifs capacitaires, les *targets*. Cette répartition a fait l'objet d'un vote[6] en 2017. Sur l'ensemble des objectifs capacitaires attribués à la Belgique à cette occasion, la presse bien informée fait ainsi état de 22 *targets* non pris en compte dans la Vision stratégique définie en 2016, dont un concerne la mise sur pied d'une seconde brigade. Cela représente-t-il un défi majeur pour la Belgique ? Le général-major Thys résumait bien la situation, en s'exprimant dans la presse en début 2019 sur les objectifs capacitaires du NDPP de la manière suivante : « Ces *targets* qui nous sont fixés par l'OTAN et l'UE sont d'une autre galaxie ».

Un pont trop loin ! Toujours est-il que cette incapacité à remplir pleinement ses obligations ne plaide pas en faveur de la Belgique, dès lors que le NDPP touche par essence au principe de solidarité… Comme pour le volet « Cash », voici à nouveau la Défense dans une position délicate, qui exige une réaction sur mesure. Certes, l'état-major est à même d'élaborer un plan en vue de répondre aux attentes formelles de l'Alliance. Toutefois, comme annoncé plus haut, un tel plan va au-delà de la Vision stratégique et il devra dès lors prendre la forme d'un addendum à celle-ci. Le nerf de la guerre reste bien entendu les budgets nécessaires à sa réalisation… mais plus seulement ! Un nouvel élément conditionne aujourd'hui l'avenir de la Défense : le personnel, richesse intrinsèque de nos forces armées. Il ne suffira plus seulement dans le futur d'ouvrir les cordons de la bourse ; il s'agira également de recruter en masse, que ce soit pour alimenter cette seconde brigade[7] qui fait défaut ou tout simplement pour compenser les nombreux départs à la retraite.

[5] NATO Defence Planning Process

[6] Ce vote nécessite l'unanimité moins une voix, afin de prévenir tout blocage ou refus du pays concerné par la répartition qui lui incombe.

[7] Le général-major Pierre Gérard, commandant de la composante Terre, a annoncé le 13 décembre dernier, lors du *Land Day*, sa volonté de « *finaliser la réorganisation de la Composante sur la base de deux brigades motorisées, un régiment " Special Operations " et un centre de compétence* ».

Le troisième des « 3C » fait référence aux contributions aux opérations. L'Alliance ne s'intéresse pas uniquement aux opérations menées par l'OTAN ; elle prend également ici en compte les participations aux unités de l'OTAN en veille (*NATO stand-by forces*) ainsi que les opérations menées sous un autre drapeau (UE, ONU, opérations nationales, etc.). Ce volet « *contributions* » permet fort heureusement à la Belgique de relever quelque peu la tête. Si la tendance des dernières années est perçue par l'OTAN comme étant à la baisse, la qualité des éléments que la Belgique fournit reste appréciée. Le militaire belge bénéficie d'une bonne formation et son ouverture d'esprit, son sens pratique et sa connaissance des langues en font un compagnon d'armes recherché. Le professionnalisme de la composante aérienne n'a pas non plus échappé au nouveau SACEUR[8] , le général Tod D. Wolters, pilote de formation. Les efforts de la Marine sont également reconnus, mais les regards se tournent désormais vers la composante terrestre.

Ces derniers temps, outre la contribution importante à la sécurité sur le sol national et à la lutte contre Daech au sein d'une coalition, l'effort principal pour la Belgique a porté sur la mission OTAN *Resolute Support* (RSM) en Afghanistan. La *NATO Mission in Iraq* (NMI), de type « *training* » et « *capacity building* », a connu une montée en puissance progressive et l'état-major a pu saisir des opportunités en vue de répondre aux demandes les plus pressantes de l'Alliance. La Belgique se tient, par contre, à distance de la KFOR[9], malgré la proximité géographique. Il s'agit aussi de trouver le bon équilibre entre la visibilité de nos contributions et une dispersion excessive des efforts. Des participations régulières aux missions de police aérienne dans les pays baltes (*Baltic Air Policing*), groupements tactiques multinationaux de niveau bataillon à l'est[10] (*enhanced Forward Presence*) ainsi qu'aux SNMCMG1[11] et SNMG1[12] dans les eaux du nord de l'Europe complètent le tableau avec succès. Mais pour combien de temps ? La Défense ne pourra vraisemblablement pas maintenir un tel niveau d'ambition alors que les départs à la retraite, l'envoi de militaires dans les rues, la formation des nouvelles recrues et la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'armes vont accroître encore la pression sur un personnel déjà fortement sollicité.

[8] Supreme Allied Commander Europe
[9] KOSOVO Forces
[10] Essentiellement en Lituanie
[11] Standing NATO Mine Countermeasures Group One
[12] Standing NATO Maritime Group One

Quelles autres formes d'obligations ?

L'OTAN n'a sans doute jamais autant évolué que ces dernières années. La défense collective est à nouveau au premier plan et c'est un défi énorme d'adapter l'Alliance à un nouvel environnement qui apporte son lot de risques et de menaces. Cette honorable dame de 70 ans a ainsi dû en premier lieu revoir en profondeur son organisation. De nouvelles structures ont vu le jour, ce qui s'est accompagné d'une augmentation notable des contributions nationales en termes de personnel. L'état-major de la Défense a pour objectif de tendre vers 100 % d'occupation des postes alloués à la Belgique dans la structure de commandement de l'OTAN (*NATO Command Structure*, NCS), qui forme l'épine dorsale de l'OTAN. Les Alliés sont en effet également évalués sur le taux d'occupation de ces fonctions et la Défense obtient d'excellents résultats à ce jour, malgré cette augmentation des contributions et ses problèmes structurels en matière de personnel. En dehors de la NCS, la Défense continue de contribuer à la structure de forces de l'OTAN (*NATO Force Structure*, NFS), qui englobe les contributions (forces et états-majors) nationales et multinationales mises à disposition de l'Alliance sur une base permanente ou temporaire. Les mises en place s'y font en fonction des intérêts politico-militaires et opérationnels mais aussi, bien évidemment, suivant la disponibilité du personnel, devenue le principal facteur dimensionnant. La première ressource demandée dans les états-majors internationaux est du niveau OF-3, ce qui correspond au grade de major. Or c'est ce même niveau de grade qui fait cruellement défaut au sein de l'état-major et des unités de la Défense. Même si la Défense belge n'est pas évaluée formellement sur ses contributions à la NFS, il s'agit en quelque sorte d'une forme d'obligation ; une participation belge est plus qu'attendue par l'OTAN et les pays hôtes des quartiers généraux nouvellement créés. Il en va d'ailleurs de même des centres d'excellence (CoE) reconnus par l'OTAN, aujourd'hui au nombre de 25. Le principe « less is more » atteint ici ses limites et c'est ainsi que de plus en plus de demandes formelles adressées à la Défense ne peuvent être satisfaites.

Il serait trop simple évidemment de se limiter à changer les structures pour s'adapter au nouvel environnement. L'OTAN a élaboré de nouveaux concepts comme la « *readiness* » (réactivité) ou le « *reinforcement* » (renforcement), futures pierres angulaires de sa politique de dissuasion et de défense dans les prochaines années. Mais ces concepts vont aussi constituer des défis majeurs pour les forces armées de l'Alliance. Une dissuasion crédible nécessite un processus de décision fonctionnel, des

unités de réaction rapide et des renforts rapidement déployables. L'initiative pour la disponibilité opérationnelle de l'OTAN (*NATO Readiness Initiative*, NRI) se focalise sur la réactivité des premiers éléments de renforcement, tandis que le « *reinforcement* » a trait au déploiement en masse de l'ensemble des forces tenues en réserve. La NRI traduit la volonté politique de mettre à disposition du SACEUR 30 bâtiments de combat, 30 bataillons de manœuvre moyens ou lourds et 30 escadrons multi-rôles supplémentaires, assortis des appuis nécessaires, dans un délai de 30 jours ou moins. La Belgique doit y apporter sa contribution mais, en l'état actuel, il est à craindre que les défis soient d'une envergure telle que notre pays ne puisse faire face à ses obligations dans les délais impartis. Il ne s'agit pourtant pas ici de nouvelles capacités, mais bien d'être en mesure de mettre en œuvre plus tôt des moyens déjà mobilisés pour les *capability targets* attribués à la Belgique.

© Belgian Defence

Le « *reinforcement* » ne devrait pas permettre à notre pays de faire mieux. La Belgique, de par ses ports, est un pays de transit important en cas de déploiement nord-américain en Europe. La Défense a perdu beaucoup de son expertise dans le domaine de la mobilité militaire, figure de proue de la coopération UE-OTAN, et ses moyens réduits sont sans commune mesure avec ce qu'exigerait un déploiement massif de forces. Infrastructures, protection des sites de débarquement, lieux de stockage et sites d'hébergement, tout est à repenser ou à reconstruire. Ces matières ne sont pas uniquement militaires, elles

nécessitent une coopération interdépartementale et internationale qui sera assurée par le nouveau Centre de crise fédéral. La Belgique se révélera-t-elle un partenaire crédible et solidaire en apportant sa juste part à la NRI et en mettant en place les mesures nécessaires au « *reinforcement* » ? Il en va de notre image mais, plus fondamentalement encore, de notre sécurité.

© Belgian Defence

La coupe est-elle pleine ? Pas tout à fait ! En sa qualité de nation-hôte, la Belgique se voit confier des projets d'infrastructure approuvés par l'Alliance, ce qui peut se traduire par des chantiers de grande envergure. Pour différentes raisons qui, faut-il insister, sont rarement imputables à l'État belge, les derniers projets ont tous enregistré des retards importants. Ceux accumulés sur le chantier du nouveau quartier général de l'OTAN (New NATO HQ) se sont ainsi comptés en années. Quant au nouveau site du SHAPE (New SHAPE), il aurait dû sortir de terre fin 2019, tandis que la construction de nouveaux bâtiments décidée en 2013 au profit de la NCIA est toujours en souffrance…

Il ne faut évidemment pas sous-estimer l'intérêt politique – et économique – de la présence des grandes institutions de l'OTAN sur notre sol. La Belgique est particulièrement bien lotie et il ne serait pas inconcevable que les Alliés s'accordent sur un déménagement de certaines d'entre elles, à la fois pour envoyer un signal clair à la Belgique au regard des efforts solidaires jugés insuffisants mais aussi pour satisfaire d'autres membres de l'Alliance beaucoup plus empressés à accueillir un quartier général ou une grande agence. Si l'intérêt commun est le même, les intérêts des uns ne sont pas nécessairement ceux des autres…

Conclusions

La volonté déclarée de la Belgique de se positionner en tant que partenaire solidaire et crédible ne suscite plus qu'un intérêt poli. Bien entendu, la politique de la Belgique, qui privilégie l'unité et les valeurs communes de l'Alliance, reste grandement appréciée, au même titre que les militaires belges engagés en opérations. Mais, aujourd'hui, les Alliés réclament aussi des efforts concrets en matière de partage équitable de la charge, et le curseur s'est déplacé sur les dépenses de défense. Il sera difficile d'y répondre, et l'option la plus réaliste pourrait être de compléter la Vision stratégique de manière à mieux répondre aux attentes de l'Alliance.

De son côté, au fil des restructurations, la Défense a appris à compter avant tout sur elle-même, c'est-à-dire sur son savoir-faire et sur son professionnalisme. Nos forces armées, sous-dimensionnées et sous-budgétisées au regard des attentes de l'Alliance – mais aussi de l'Union européenne – continuent de déployer tous leurs efforts pour faire flotter notre drapeau sur les théâtres d'opérations et dans les états-majors internationaux. Le monde politique a bien conscience de la valeur intrinsèque de la Défense, mais celle-ci, fidèle et discrète, est aujourd'hui à bout de souffle et l'illusion est à son terme. Il appartient dès lors à nos décideurs politiques de raviver la Défense en lui accordant les priorités qui permettront de pérenniser la sécurité pour les générations à venir.

Mots clés : OTAN, burden sharing, vision stratégique